



L'an deux mille vingt et un le quatorze décembre,
Le Conseil Municipal de la Commune de Faux la Montagne,
Dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence
de Mme MOULIN Catherine, Maire,
Nombre de conseillers en exercice : 11
Date de convocation : 4/12/2021

**Présent-es : Christophe BAUMGARTEN, Alain DETOLLE, Francis
HOEZELLE, Olivier MARTIN, Catherine LESNES, Catherine MOULIN,
Régis MOREL, Françoise ROMANET, Nathalie VERGEON**

Absent-es : Victoire BEAUJOU, Noémie SERRU

Pouvoirs : Mme Victoire BEAUJOU donne pouvoir à Mme Nathalie VERGEON

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code général des
collectivités territoriales, il convient de procéder à la nomination du secrétaire de
séance.

M. Francis Hozelle se propose et est désigné pour assurer ces fonctions.

Secrétaire : **Francis HOEZELLE**

**DCM 2021/73 : Désignation des délégués au Syndicat pour le Développement de
l'Informatique Communale (SDIC)**

Suite à l'élection de quatre nouveaux et nouvelles conseiller-es municipaux le
28 novembre 2021, Madame la maire informe le conseil qu'il est nécessaire de
procéder à l'élection d'un délégué suppléant au SDIC. Suite à la démission de
Monsieur Maxime LE HUNG, il convient d'élire un nouveau ou une nouvelle
délégué-e.

Madame Catherine LESNES propose sa candidature

Le conseil municipal désigne à 10 voix pour, Madame Catherine LESNES en
qualité de déléguée au SDIC

À Faux la Montagne, le 15/12/2021

La Maire

C MOULIN

